

DÉPARTEMENT DU JURA  
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER  
CANTON DE LONS 2  
Commune de Chilly-le-Vignoble

PROCÈS VERBAL  
DE LA SÉANCE 23 FÉVRIER 2022

Présents : BILLOT D, CROISSANT A, FORIEN E, MÉNÉTRIER M-C, MIDIERE F, MOREAU S, MOUILLOT J, NOUVELOT C, QOCHIH Z, ROLLET H.

Absents : DAGNEAUX N , NEGRI A, ROUSSE F.

Absent excusé : LEGGHE M (donne pouvoir à BILLOT D)

Secrétaires de séance : PETIOT Émilie et MIDIERE Florence

---

*Ouverture de la séance à 19h10*

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2022 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

**1. ZAC de Messia-sur-Sorne**

Une délibération avait été prise à ce sujet le 24 novembre 2021, mais il y avait une erreur de surface. Celle-ci était de 9,54 ares alors qu'elle devait être de 8,41 ares. Une rectification nous a été demandé par le service urbanisme de Lons-le-Saunier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la rectification.

**2. Mutualisation des achats de fournitures administratives entre les communes de Chilly-le-Vignoble, Courlans, Courlaoux, Frébuans et Trenal**

La commune de Courlaoux a pris l'initiative de faire une mutualisation d'achats de fournitures administratives comme : les documents de mariage, de baptême, de fiches d'état civil diverses, d'urbanisme, ....afin de réduire les frais de port pour chaque commune.

La mairie de Courlaoux recense les besoins en fournitures vers les autres communes. Elle passe commande, distribue les fournitures commandées aux mairies et établit une facture afin de se faire rembourser.

Le conseil approuve à l'unanimité la mutualisation, mais Émilie doit se renseigner auprès du Trésorier pour savoir si la délibération suffit ou s'il faut prendre une convention en plus.

**3. Investissement pour les tombes en déshérences**

De nombreuses tombes dans le cimetière communal sont en déshérences et ont été identifiées via un procès-verbal.

Le Carré Chamberland est très abîmé et nécessite une restauration.

Les pompes funèbres Galetti et Regard sont venus sur place et doivent nous établir un devis pour le Carré Chamberland ainsi que les autres tombes en déshérences à enlever.

Les pompes funèbres Galetti propose d'enlever les tombes de la famille « Rebour » et de laisser les corps en terre, et faire un tapis d'herbe dessus. Il suggère de garder la tombe où deux anges sont gravés dessus car elle participe au patrimoine de la commune. Les tombes qui seraient enlevées auraient le nom des défunts gravés sur une stèle.

Les pompes funèbres Regard présente la même chose que les pompes funèbres Galetti, mais en plus, il propose de déplacer un peu la tombe de Charles Chamberland afin qu'il soit parallèle au mausolée qui se trouve à côté de lui. Nous pourrions faire autour de sa tombe un petit chemin de cailloux blancs, et installer un banc sur le parterre d'herbe.

Une grande tombe en forme de livre est en déshérence. Les pompes funèbres Regard proposent de le faire en ossuaire. Pour le souvenir des personnes décédées, leurs noms seraient gravés sur le livre.

Nous attendons les devis avant de prendre une délibération.

#### **4. Démission de Madame Elisabeth FORIEN pour la Commission Finances d'ECLA**

Madame la Première Adjointe, suite à son changement professionnel, nous donne sa démission de suppléante de la Commission Finances.

Monsieur Dominique BILLOT se propose pour prendre sa place.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la démission ainsi que le remplacement par Monsieur le Maire.

#### **5. Éclairage du lotissement Aux Bards**

En date du 17 mai 2021 nous avons reçu une demande de M. Denis MATHIEU pour raccorder l'éclairage du lotissement qu'il est en train de construire, au réseau de la commune.

Deux mâts cylindro-côniques avec lampes à led très basse consommation seraient installés à sa charge, ainsi que l'entretien de ceux-ci.

Après un entretien avec M. Favier (l'électricien qui a le contrat d'entretien avec le SIDEC pour l'éclairage public) qui a fait le devis à M. Denis Mathieu pour ses deux mâts, qui sont les mêmes que ceux de la commune, il nous conseille de reprendre le matériel car celui-ci est de bonne qualité. Le propriétaire paie le matériel et l'électricité par convention.

Aussi, si les ouvrages sont raccordés au réseau communal d'éclairage public, une convention intégrant entre autres le coût de fonctionnement lié à la consommation de ces ouvrages sera mise en place entre la commune et le propriétaire du lotissement.

Le devis en solaire est plus élevé, et il n'existe pas d'éclairage mixte solaire et réseau électrique.

Monsieur le Maire précise que par le passé, le lotissement de Monsieur Gallet et celui de Monsieur Baron ont été repris par la commune. Néanmoins, pour qu'une demande de raccordement à l'éclairage communal soit acceptée, elle devra correspondre au cahier des charges de la commune et du SIDEC, gestionnaire actuel de notre réseau, et son coût sera intégralement supporté par le propriétaire demandeur. Les futurs demandeurs sont priés de se renseigner à la mairie.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le raccordement au réseau électrique de la commune pour le lotissement Aux Bards.

**6. Droit de préemption : 18 rue des Écoles**

Le conseil municipal ne préempte pas sur la vente proposée par le notaire Claire-Lise LOCURCIO.

**7. Droit de préemption : 265 Rue Château Gaillard**

Le conseil municipal ne préempte pas sur la vente proposée par le notaire Luc SIMONIN.

**8. Autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Le budget primitif n'ayant pas encore été voté, afin de payer les dépenses d'investissement de l'année 2021, le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis pour les montants ci-dessous :

**Montant budgétisé au chapitre 20 : 56 240 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 14 060€ (< 25% x 56 240 €.)

**Montant budgétisé au chapitre 21 : 310 560 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 77 640 € (< 25% x 310 560 €.)

Le conseil municipal accepte les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**9. Divers**

Cartes avantages jeunes :

La carte avantages jeunes sera offerte cette année. Une publicité sera mise dans les panneaux municipaux, sur le site internet et sur MyCityPocket. Les inscriptions se feront en mairie comme tous les ans jusqu'au **18 juillet 2022**.

Gîte rural :

Les peintures du gîte ont bien avancé. Les plafonds, les couloirs et les chambres sont terminés. Notre employé s'occupe de la grande salle.

Des devis ont été faits pour la façade. Il faudrait inclure dans ceux-ci le coût de l'isolation extérieure.

Florence Midière a fait un tableau reprenant 2 devis, concernant le linge de maison.

La proposition de location sera mise en ligne à la fin des travaux.

Voirie :

Monsieur Bachelard, dessinateur à ECLA, a fait un avant-projet pour faire un cheminement piéton route de Lons. Il propose de faire un « trottoir » tout le long depuis chez Monsieur Coppola jusqu'au chemin qui va au Château d'eau. Monsieur le Maire demande à Arnaud Croissant et Nicolas Dagneaux, riverains du projet, de suivre l'avancée des travaux.

Elections :

Un tableau a été établi pour le déroulement des élections Présidentielles.

Fin de la séance à 21h.  
Prochaine séance du conseil municipal  
31/05/2022

Dominique BILLOT, Maire

